



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 91482

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le campus de Paris-Saclay. Il souhaiterait connaître le nombre d'établissements qui s'y trouvent ainsi que les projets d'expansion en cours.

Texte de la réponse

L'opération campus du plateau de Saclay est un projet académique et de recherche dont l'ambition est de constituer un cluster scientifique et technologique de rang mondial couvrant douze grands domaines de recherche : des nanosciences du vivant, de la physique des deux infinis aux technologies de l'information, des énergies à bas carbone, à la finance et à la gestion. Le potentiel de recherche et de formation envisagé sur le plateau de Saclay représente une part très significative de l'effort national dans de nombreux domaines. Si l'effectif de chercheurs et enseignants-chercheurs dans le secteur public en France est de l'ordre de 100 000, Saclay, avec ses 9 500 chercheurs et enseignants-chercheurs en représente d'ores et déjà environ 10 %. À terme, près de 20 000 chercheurs seront présents sur le plateau de Saclay, et plus de 30 000 étudiants et 9 000 doctorants, stagiaires et post-doctorants. Le projet d'aménagement du plateau de Saclay est de créer une éco-cité de la science et de l'innovation. Ce projet, qui s'insère au sein d'un projet d'aménagement inclus dans l'opération d'intérêt national (OIN) du plateau de Saclay, s'appuie sur deux principes : s'inscrire dans la géographie du territoire, intégrer la mobilité comme élément structurant du dispositif. Les acteurs du projet sont au nombre de vingt-trois et comprennent : deux universités et une école normale (l'université Paris-Sud 11, l'université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, l'ENS Cachan) ; neuf écoles d'ingénieurs et une école de management (l'école polytechnique, Supélec, l'IOGS, AgroParisTech, l'école centrale Paris, l'ENSAE, l'ENSTA ParisTech, l'institut Télécom, les Mines ParisTech et HEC Paris) ; six organismes de recherche (le CEA, le CNRS, l'INRA, l'INRIA, l'ONERA et l'IHES) ; un pôle de compétitivité (System@tic Paris-région et une fondation de coopération scientifique hébergeant deux réseaux thématiques de recherche avancée [Digitéo-Triangle de la physique]) ; deux pôles de recherche et d'enseignement supérieur sont également associés au projet ParisTech (dont sept des onze établissements sont impliqués) et UniverSud Paris (dont cinq des membres fondateurs et cinq des quinze membres associés sont impliqués). L'établissement porteur de l'opération est la fondation de coopération scientifique (FCS) Digitéo-Triangle de la physique. Ce rôle est repris par la nouvelle fondation de Paris-Saclay, qui a été créée par un décret publié le 26 janvier 2011, et qui regroupe tous les acteurs du plateau. Par ailleurs, dans le cadre de loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, il est prévu que l'établissement public de Paris-Saclay (EPPS) puisse effectuer des missions d'assistance aux maîtres d'ouvrage contribuant au développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay. Le projet du plateau de Saclay s'est vu attribuer en avril 2009 par l'État une dotation non consommable de 850 MEUR. En outre, il bénéficiera dans le cadre du Grand Emprunt d'un financement supplémentaire de 1 Md. À cette dotation pourront s'ajouter les contributions des collectivités territoriales dont le montant et les modalités de mise en oeuvre devront être précisés dans la convention de site à venir. Lors du déplacement du 24 septembre 2010, le Président de la République a annoncé le déménagement sur le plateau de Saclay de l'école centrale Paris,

d'AgroParisTech, de l'école nationale de la statistique et de l'administration économique, du pôle biologie-pharmacie-santé de l'université Paris-Sud, de l'École normale supérieure de Cachan, de l'institut Télécom et des Mines ParisTech. Une convention d'ingénierie prévoyant le financement des études a été signée, dès l'été 2009, avec un montant de crédits d'ingénierie de 10,57 MEUR.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91482

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11552

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2013